

— Juillet 2026 —

LES ESSENTIELS

— S'INFORMER —
Partager les données de référence

ÉNERGIE

Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2025

À RETENIR

- En 2025, pour les ménages français, le prix moyen de l'électricité toutes taxes comprises s'élève à 254,6 €/MWh, en baisse de 9,0 % sur un an. Le prix moyen hors toutes taxes représente 70 % du prix payé par les ménages et diminue de 16,8 % tandis que les taxes progressent de 16,5 % avec la fin du bouclier tarifaire.
- Les ménages résidant en France retrouvent une partie de leur avantage vis-à-vis du reste de l'Union européenne, avec un prix de l'électricité 13 % en dessous de la moyenne européenne.
- Pour les entreprises, le prix hors TVA de l'électricité est en baisse par rapport à 2024 (- 9,6 %, à 148,8 €/MWh). La baisse des coûts de fourniture (- 20,5 % sur un an) explique l'intégralité de cette diminution.
- Pour les entreprises en France, l'électricité est à nouveau compétitive par rapport aux autres pays de l'Union européenne, avec un prix moyen français inférieur de 16 % à la moyenne européenne.

REPÈRES

293,5 €/MWh

prix de l'électricité pour
les ménages dans
l'Union européenne,
stable sur un an



175,6 €/MWh

prix hors TVA de l'électricité
pour les entreprises de l'Union
européenne, soit une baisse de
3 % en moyenne

Le prix moyen de l'électricité sur le marché résidentiel français diminue de 9,0 %

En 2025, le prix moyen toutes taxes comprises (TTC) de l'électricité sur le marché résidentiel en France s'élève à 254,6 €/MWh. Il diminue de 9 % par rapport à 2024 (*graphique 1*), tout en restant à un niveau élevé (+ 43,1 % depuis 2019). Avant les baisses de prix intervenues en 2025, les prix TTC en euros courants ont progressé de 10,4 % par an en moyenne entre 2020 et 2024 du fait de fortes augmentations consécutives à la crise énergétique de 2022, contre 3,4 % pour les prix à la consommation durant la même période. De 2010 à 2020, le prix TTC en euros courants augmentait en moyenne de 4,7 % par an, contre 1,1 % par an pour les prix à la consommation.

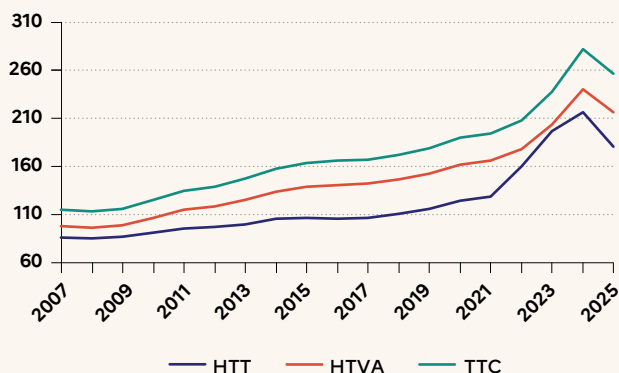
En 2025, 55,8 % des ménages bénéficient des tarifs réglementés de vente (TRV). Cette part diminue de 2,3 points par rapport à 2024. En effet, d'après la Commission de régulation de l'énergie¹

¹ Observatoire des marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel, 4^e trimestre 2025, CRE.



GRAPHIQUE 1 : évolution du prix de l'électricité pour les ménages en France

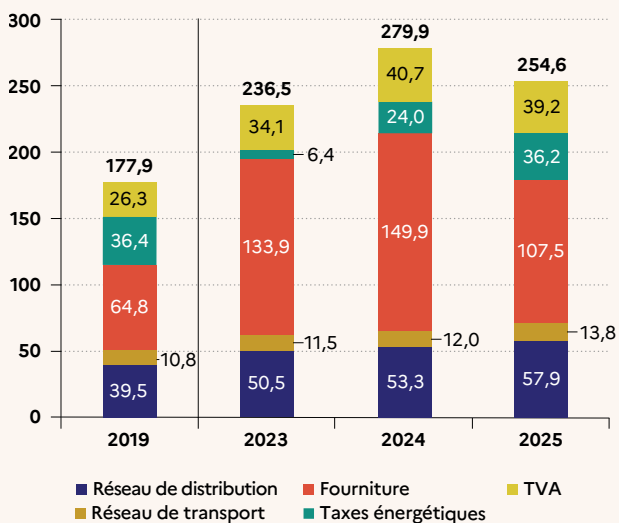
En €/MWh (euros courants)



Note : HTT = prix hors toutes taxes ; HTVA = prix hors TVA ; TTC = prix toutes taxes comprises. Le prix n'inclut pas le chèque énergie.
Source : SDES, enquête Transparence des prix du gaz et de l'électricité

GRAPHIQUE 2 : décomposition du prix TTC de l'électricité pour les ménages en France

En €/MWh PCS (euros courants)



Note : les taxes énergétiques incluent l'accise sur l'électricité, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) et, avant 2023, les taxes locales à la consommation finale d'électricité (TLCFE). Le prix n'inclut pas le chèque énergie.
Source : SDES, enquête Transparence des prix du gaz et de l'électricité

(CRE), les offres alternatives aux TRV (dites « offres de marché ») offraient des prix inférieurs dès 2024, ce qui a entraîné un transfert de parts de marché depuis les TRV vers les offres de marché. L'ajustement à la baisse des TRV n'est intervenu qu'au 1^{er} février 2025, avec une diminution de 15 % selon la CRE.

En 2025, le prix moyen hors toutes taxes (HTT) baisse de 16,7 %, à 179,3 €/MWh, après avoir augmenté de 9,8 % en 2024. Il représente 70 % du prix TTC, contre 77 % en 2023 et 65 % en 2019.

La baisse du prix HTT s'explique par la forte diminution des coûts d'approvisionnement et de commercialisation, qui en représentent la majeure partie. Ainsi, la composante « fourniture », qui inclut ces coûts et la rémunération des fournisseurs, diminue de 28,3 % entre 2024 à 2025, et s'établit à 107,5 €/MWh (graphique 2). Ainsi, la détente des prix sur le marché de gros se transmet, avec retard, aux prix de détail pour les ménages. À titre de comparaison, le prix spot moyen est de 61 €/MWh en 2025 et de 58 €/MWh en 2024, contre 276 €/MWh en 2022 au plus fort de la crise, d'après Réseau de transport d'électricité (RTE). L'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) a également contribué à contenir les prix HTT, pour les ménages et pour les entreprises. Ce mécanisme, qui a pris fin au 31 décembre 2025, permettait aux concurrents d'EDF d'acheter une partie de la production nucléaire au prix régulé de 42 €/MWh, en deçà du prix moyen du marché de gros en 2025.

La part complémentaire du prix HTT, correspondant au coût d'acheminement, au travers du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), tempère la baisse du prix HTT. En effet, cette composante est en hausse de 9,9 % sur un an, à 71,7 €/MWh. Elle couvre l'utilisation du réseau de distribution (lignes de moyenne et basse tension) pour 57,9 €/MWh, et celle du réseau de transport (lignes de très haute et haute tension) pour 13,8 €/MWh. Cette augmentation, résultant de deux hausses consécutives au 1^{er} août 2024 et au 1^{er} février 2025, est la conséquence de la prise en compte de l'inflation (+ 2,50 % en 2024) et de l'apurement de charges liées à la crise énergétique. La baisse de la consommation a en effet entraîné un surcoût par unité consommée et le prix des pertes sur le réseau a augmenté en raison de la hausse des prix sur le marché de gros.

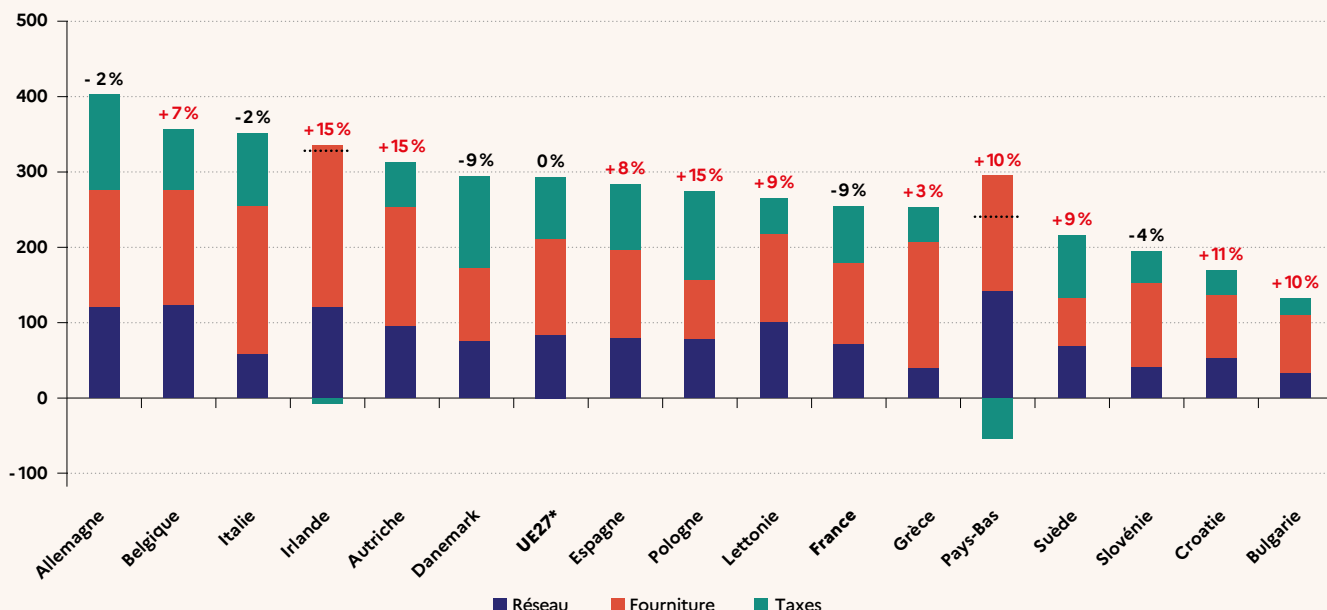
L'ensemble des taxes représente 30 % du prix de l'électricité pour les ménages, en progression de 16,5 % sur un an. Hors TVA, les taxes payées par les ménages – accise sur l'électricité et contribution tarifaire d'acheminement (CTA) – représentent 36,2 €/MWh. Elles progressent de 51 % sur un an et retrouvent leur niveau d'avant-crise avec la sortie définitive du bouclier tarifaire au 1^{er} février 2025. En effet, la fraction d'accise sur l'électricité a été abaissée à son minimum européen (1 €/MWh) au plus fort de la crise énergétique puis remontée à un seuil intermédiaire de 21 €/MWh entre le 1^{er} février 2024 et le 31 janvier 2025. Au 1^{er} février 2025, le tarif normal appliqué aux ménages s'élève à 33,70 €/MWh puis à 29,98 €/MWh au 1^{er} août 2025. La CTA représente la part complémentaire des taxes hors TVA. Elle s'élève en moyenne à 5,8 €/MWh en 2025, un niveau stable par rapport à 2024.

La TVA représente, quant à elle, 39,2 €/MWh, en baisse de 3,8 % par rapport à 2024. Depuis le 1^{er} août 2025, l'abonnement est désormais assujéti au taux normal de 20 %, contre 5,5 % auparavant.

En 2025, le dispositif des chèques énergie a bénéficié aux ménages les plus modestes afin d'alléger leur facture d'énergie. 3 millions de chèques ont été utilisés en 2025, toutes campagnes et énergies confondues, pour un montant moyen de 152 € par chèque. Le nombre de bénéficiaires est inférieur à son niveau d'avant-crise (4,5 millions de chèques utilisés en 2020). Une campagne exceptionnelle de chèques

GRAPHIQUE 3 : prix TTC de l'électricité pour les ménages dans l'Union européenne en 2025

En €/MWh (euros courants) – Évolution (en %)



* Union européenne à 27 États.

Lecture : en UE27, en moyenne en 2025, le prix de l'électricité dans le secteur résidentiel s'élève à 293,5 €/MWh TTC, se décomposant en 127,7 €/MWh pour la fourniture, 83,6 €/MWh pour le réseau et 82,2 €/MWh pour les taxes. Le prix moyen est stable entre 2024 et 2025.

Note : pour la France, le prix n'inclut pas le chèque énergie.

Sources : SDES, enquête Transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

énergie avait été mise en œuvre en 2022 pour aider les ménages modestes à faire face à la crise énergétique, portant le nombre de bénéficiaires à 12 millions de ménages. Ces chèques exceptionnels ont été majoritairement utilisés en 2022 et 2023. Cette aide n'est pas prise en compte dans les données sur les prix présentées dans la publication.

Les ménages paient l'électricité moins cher en France que la moyenne de l'Union européenne

En 2025, le prix TTC de l'électricité pour les ménages est resté stable en moyenne dans l'Union européenne (- 0,4 %) alors qu'il a diminué de 9,0 % en France, la plus forte baisse de l'UE avec le Danemark (graphique 3). Les évolutions de prix sont contrastées entre des pays qui continuent à subir des hausses (Irlande, Autriche et Pologne notamment) et d'autres qui voient les prix de l'électricité baisser pour les ménages. En moyenne, dans l'UE, le niveau des taxes hors TVA atteint 38,1 €/MWh en 2025. Il remonte progressivement, après avoir atteint un minimum à 13,1 €/MWh en 2023 pour faire face à la crise, mais reste nettement en dessous des 51,7 €/MWh de 2021. Les ménages résidant en France retrouvent une partie de leur avantage qui s'était érodé en 2024 : le prix de l'électricité pour les ménages est inférieur de 13,2 % à la moyenne de l'UE. En 2023, cet écart atteignait 19,6 % mais il s'était réduit à 3,5 % en 2024. Les Pays-Bas et l'Irlande présentent des prix de fourniture et de réseau supérieurs à la moyenne qui sont en partie compensés par

des subventions importantes pour les ménages avec une fiscalité globale négative (respectivement - 54 €/MWh et - 7 €/MWh).

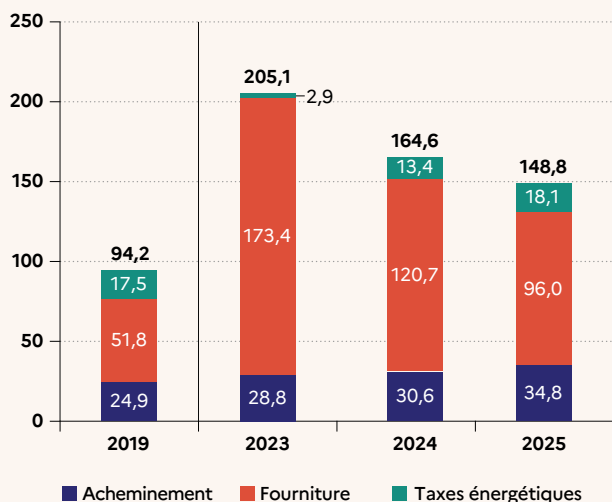
Le prix payé par les entreprises françaises baisse de 9,6 %

Après les très fortes hausses durant la crise énergétique, le prix moyen hors TVA (HTVA) de l'électricité payé par les entreprises françaises diminue pour la deuxième année consécutive, de 9,6 %, à 148,8 €/MWh en 2025, contre 164,6 €/MWh en 2024 (graphique 4). Il reste cependant à un niveau 1,6 fois plus élevé qu'avant la crise énergétique (94,2 €/MWh en 2019).

La baisse des prix HTVA pour les entreprises en 2025 est principalement imputable au coût de fourniture, qui constitue 64 % du prix HTVA. Il est égal à la somme des coûts d'approvisionnement en électricité et en garanties de capacité, des coûts de commercialisation (incluant les certificats d'énergie) et de la rémunération du fournisseur (marge). Ce coût diminue de 20,5 % entre 2024 et 2025, à 96,0 €/MWh, après avoir déjà fortement baissé entre 2023 et 2024 (- 30,4 %). Il reste cependant 1,7 fois plus élevé qu'en 2019 (51,8 €/MWh). Les prix de gros ont retrouvé des niveaux plus habituels sur le marché spot en 2024-2025 après les niveaux record atteint pendant la crise énergétique (61 €/MWh en moyenne en 2025, contre 276 €/MWh en 2022). Les achats d'électricité via des contrats à terme, généralement utilisés pour couvrir la majorité de la consommation électrique des entreprises, expliquent que la baisse des prix se prolonge en 2025 malgré la stabilisation du marché spot depuis 2024.

GRAPHIQUE 4 : décomposition du prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises en France

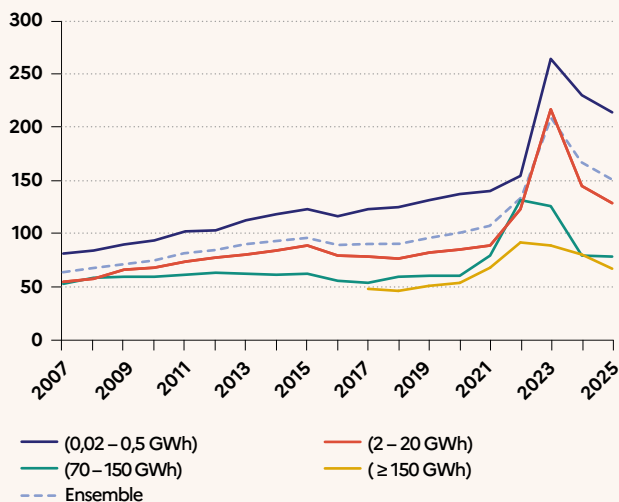
En €/MWh (euros courants)



Note : les taxes énergétiques incluent l'accise sur l'électricité, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) et, avant 2023, les taxes locales à la consommation finale d'électricité (TLCFE).
Source : SDES, enquête Transparence des prix du gaz et de l'électricité

GRAPHIQUE 5 : évolution du prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises en France par niveau de consommation

En €/MWh (euros courants)



Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle I1 à I6, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.
Avertissement : les prix pour la tranche de consommation I5 en 2023 ont été révisés à la hausse.
Source : SDES, enquête Transparence des prix du gaz et de l'électricité

La composante « réseau » correspond au tarif d'utilisation des réseaux publics de l'électricité (Turpe). Cette composante augmente nettement, passant de 30,6 à 34,8 €/MWh (+ 13,8 %)

entre 2024 et 2025. Cette hausse est liée à l'évolution du Turpe décrite plus haut.

La sortie progressive du bouclier tarifaire a entraîné un retour par paliers au tarif normal d'accise après les minora-tions exceptionnelles pour contenir les prix lors de la crise énergétique. À l'exception du plafonnement à 0,5 €/MWh des tarifs réduits d'accise pour certaines activités élec-tro-intensives, l'ensemble des mesures du bouclier tarifaire à destination des entreprises n'ont plus cours en 2025. Le taux d'accise sur l'électricité a augmenté, à 20,5 €/MWh au 1^{er} février 2024, contre 0,5 €/MWh depuis le 1^{er} février 2022 pour les petites et moyennes entreprises et pour les caté-gories fiscales « haute puissance ». Les tarifs normaux de l'accise sur l'électricité augmentent en 2025. Deux chan-gements de fiscalité interviennent pendant cette année, l'un au 1^{er} février et l'autre au 1^{er} août. Les taux s'étendent ainsi de 22,5 à 32,1 €/MWh selon la période et la puissance souscrite². Certaines activités bénéficient de tarifs réduits voire d'une exonération totale. En ajoutant la contribution tarifaire d'acheminement, l'ensemble des taxes hors TVA payées par les entreprises s'élève à 18,1 €/MWh en 2025, après 13,4 €/MWh en 2024 et 2,9 €/MWh en 2023, soit une hausse de 35,1 % entre 2024 et 2025.

Les prix de l'électricité diminuent quel que soit le niveau de consommation

La transmission des prix de gros de l'électricité aux prix de détail est différente selon le niveau de consommation des entreprises, avec un ajustement plus rapide pour les entreprises les plus consommatrices. En 2025, alors que les prix de gros se stabilisent tout en restant à un niveau plus élevé qu'avant la crise, les prix de l'électricité sont en diminution pour toutes les catégories d'entreprises quel que soit leur niveau de consommation (graphique 5). Le prix de l'électricité pour les entreprises consommant plus de 150 GWh diminue de 17 % entre 2024 et 2025, pour atteindre 65,3 €/MWh. Celles consommant de 2 à 20 GWh voient leur prix baisser de 11 %, à 126,9 €/MWh sur la même période. Le prix est quasiment stable (-1 %) pour les entreprises consommant de 70 à 150 GWh.

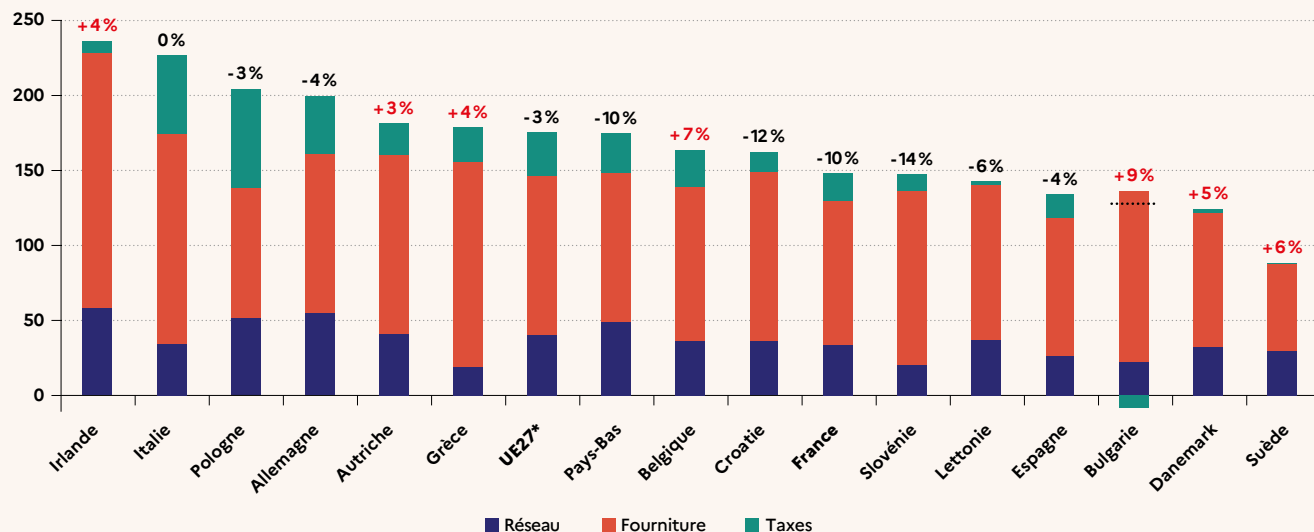
Le prix de l'électricité pour les entreprises en France reste proche de la moyenne de l'Union européenne

Le prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises baisse de 3,1 % en moyenne dans l'Union européenne (UE), à 175,6 €/MWh en 2025, contre 181,3 €/MWh en 2024 (graphique 6). La compétitivité de l'électricité pour les entreprises en France s'est rétablie comparativement aux autres pays de l'UE après l'exception de 2023. En effet, alors qu'en 2023 les entreprises françaises payaient l'électricité 3 % plus cher que la moyenne de l'UE, elles bénéficient en 2025 d'un prix moyen inférieur de 15,6 % à la moyenne de l'UE, à 148,1 €/MWh. L'Irlande (236,5 €/MWh), l'Italie (226,9 €/MWh) et la Pologne (204,4 €/MWh) sont parmi les pays de l'UE ayant les prix de l'électricité pour les entreprises les plus élevés. À l'opposé, la Suède (88,5 €/MWh), le Danemark

² Télécharger le guide sur la fiscalité des énergies : www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/fiscalite-energies.

GRAPHIQUE 6 : prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises dans l'Union européenne en 2025

En €/MWh (euros courants) – Évolution (en %)



* Union européenne à 27 États.

Lecture : dans l'UE27, en moyenne en 2025, le prix de l'électricité dans les secteurs non résidentiels s'élève à 175,6 €/MWh HTVA, se décomposant en 105,8 €/MWh pour la fourniture, 40,6 €/MWh pour le réseau et 29,2 €/MWh pour les taxes. Le prix moyen a diminué de 3 % entre 2024 et 2025. Note : pour la France, le prix inclut l'amortisseur d'électricité et la baisse de la fiscalité liés au bouclier tarifaire mais n'inclut pas les autres mesures (guichet d'aide aux entreprises).

Sources : SDES, enquête Transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

(124,5 €/MWh) et la Bulgarie (128,0 €/MWh) bénéficient des prix de l'électricité les plus faibles.

En 2025, les coûts de réseau dans l'UE augmentent en moyenne de 6,6 %, à 40,6 €/MWh, par rapport à 2024, alors que les coûts de fourniture diminuent de 7,8 %, à 105,8 €/MWh. Le niveau des taxes sur l'électricité en

UE augmente légèrement (+ 2,8 %). En moyenne, elles s'élèvent à 29,2 €/MWh en 2025, contre 28,4 €/MWh en 2023 et 37,8 €/MWh en 2021. La Bulgarie est le seul pays qui continue de subventionner l'électricité consommée par les entreprises, le niveau de fiscalité de ce pays étant négatif.

Étienne Jezioro, SDES

MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service des données et études statistiques (SDES) ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité. Le champ géographique de l'enquête française est la France entière. La méthodologie de l'enquête est disponible sur le [site internet du SDES](#).

Eurostat publie les résultats compilés pour tous les pays de l'UE sur son site ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database, ainsi que des données annuelles complètes à partir de 2019.

Pour tout complément d'information sur les traitements effectués, consulter la notice méthodologique disponible sur le [site internet du SDES](#).

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2025, SDES, juillet 2026.](#)
- [Bilan énergétique de la France pour 2024, SDES, mars 2026.](#)
- [Les données européennes sur l'énergie, Eurostat.](#)
- [Electricity price statistics, Eurostat.](#)

À PROPOS

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) est la direction générale de l'économie et de la consommation durables, des données, de la recherche et de l'innovation du ministère chargé de la transition écologique. Le service des données et études statistiques (SDES) est le service statistique ministériel de l'écologie, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports. Il collecte, produit et diffuse les statistiques de référence de ces domaines et contribue à la conception et au suivi de ces politiques publiques.

Commissariat général au développement durable • Service des données et études statistiques (SDES) • Sous-direction des statistiques de l'énergie

Directrice de publication : Emmanuelle Walraet • Coordination éditoriale : Amélie Glorieux-Freminet • Maquettage et réalisation : La Netscouade

Dépôt légal : juillet 2026 • N° ISSN : en cours

Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr